

Griepvaccinatie

Bescherm jezelf en anderen

Vaccination antigrippale

Protégez-vous et les autres

Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une maladie infectieuse des voies respiratoires. Celles-ci comprennent le nez, la gorge, la trachée et les poumons.

La grippe revient chaque hiver.

Vous vous sentez malade :

- toux sèche
- maux de tête
- mal de gorge
- fièvre
- douleurs musculaires
- frissons



Les gestes de prévention contre la grippe sont les mêmes que pour le coronavirus Covid-19 !

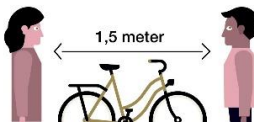


Lavez-vous régulièrement les mains



Portez le masque lorsqu'il faut

1,5 meter is ongeveer een fiets voor volwassenen.



Gardez une distance de 1,5 mètre entre chaque personne
1.5 mètre est environ la longueur d'un vélo



La meilleure méthode pour se protéger est de se faire vacciner contre la grippe

Griepvaccinatie

Bescherm jezelf en anderen

Vaccination antigrippale

Protégez-vous et les autres

Comment obtenir le vaccin contre la grippe ?

1. Rendez-vous chez votre médecin de famille et demandez une ordonnance.
2. Munissez-vous de votre ordonnance et présentez-la à la pharmacie. Celle-ci vous délivrera le vaccin.
3. Conservez le vaccin au réfrigérateur.
4. Retournez chez votre médecin de famille pour vous faire vacciner.



A partir de quand puis-je obtenir une ordonnance du médecin de famille ?

Les personnes appartenant à un groupe à risque peuvent aller chercher leur ordonnance chez le médecin de famille **à partir de maintenant**. Ce sont les personnes pour qui la grippe est dangereuse.

Après le 15 novembre, la distribution du vaccin sera étendue au reste de la population.

Qui sont les personnes à risque ?

- Les personnes de plus de 50 ans
- Les femmes enceintes
- Les personnes atteintes de maladies chroniques
- Les personnes vivant en maison de retraite ou en centre d'accueil
- Les personnes vivant avec une personne à risque ou qui s'occupent d'un nourrisson de moins de 6 mois
- Le personnel du secteur de la santé



Griepvaccinatie

Bescherm jezelf en anderen

Vaccination antigrippale

Protégez-vous et les autres

Griepvaccinatie

Bescherm jezelf en anderen

Vaccination antigrippale

Protégez-vous et les autres

Vous appartenez à un groupe à risque ?

1. Rendez-vous chez votre médecin de famille pour demander votre ordonnance.
2. Présentez-vous en pharmacie entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre pour obtenir votre vaccin. Conservez le vaccin au réfrigérateur.
3. Rendez-vous chez votre médecin de famille entre le 15 octobre et le 15 novembre. Celui-ci vous administrera le vaccin.

Vous n'appartenez pas à un groupe à risque mais vous souhaitez être vacciné ?

Rendez-vous chez votre médecin de famille après le 15 novembre et demandez une ordonnance.

Quel est le prix du vaccin ?

Appartenez-vous à un groupe à risque ? Le vaccin vous coûtera environ 4 euros.

Percez-vous de faibles revenus de sorte que vous bénéficiez d'une intervention majorée ? Dans ce cas-là, vous payerez 2,45 euros.

Vous n'appartenez pas à un groupe à risque ? Le vaccin vous coûtera environ 10 euros.

Demandez auprès de votre mutuelle si vous avez droit à un remboursement supplémentaire du vaccin.

Vous avez été vacciné et vous vous sentez malade ?

Appelez votre médecin de famille ou votre accompagnateur

